



Pension alimentaire pour un jeune apprentis en 1er année de bac

Par **DELHOUSTAL**, le **24/06/2009** à **10:23**

Bonjour,

Je verse à mon ex femme une pensoin alimentaire pour mon fils agé actuellement de 17 et demi(18 ans en septembre 2009). Il est apprentis dans un magasin de vetements (1er année de bac pro). Dois je continuer à verser une pension alimentaire à sa mère?

Merci par avance de votre réponse

P.DELHOUSTAL

Par **ardendu56**, le **24/06/2009** à **22:24**

P.DELHOUSTAL, bonsoir

La pension peut-elle être versée à l'enfant ?

Oui si le jeune ne demeure plus au domicile familial. Sinon, la pension est versée au parent qui l'héberge. Mais le juge peut décider ou les parents convenir qu'elle sera versée directement à l'enfant.

Bien à vous.